

officiers nommés par eux ou agissant sous eux ; pourvu toujours, qu'il sera loisible au gouverneur en conseil en tout temps et autant de fois qu'il le jugera nécessaire, d'annuler les nominations de commissaires ainsi faites par lui et celle des autres officiers agissant sous eux, et de nommer de nouveaux commissaires en remplacement, lesquels procéderont en ce cas à nommer les dits officiers, à remplir les autres fonctions de leur charge, et à faire pendant la durée de leur dite charge, pour les fins du dit acte précité où du présent acte, tout ce que leurs prédécesseurs auront négligé ou refusé de faire.

Proviso: le gouverneur pourra remplacer des commissaires qu'il aura nommés.

IX. Et qu'il soit statué, qu'aucune personne ne pourra voter aux élections de commissaires d'écoles, dans aucune municipalité scolaire, si elle n'a acquitté auparavant toute contribution alors due et payable par elle pour les fins des écoles dans telle municipalité, et toute personne votant ainsi en contravention à la présente disposition, encourra une pénalité de courant.

Aucune personne ne pourra voter avant d'avoir payé toute sa contribution.

£2 10s.

X. Et qu'il soit statué, qu'aucune personne ne pourra être élue à l'avenir commissaire d'écoles, à moins qu'elle n'ait vingt-et-un ans accomplis, et que l'élection de toute personne qui ne saura ni lire ni écrire, sera nulle, à moins qu'elle ne soit approuvée par le surintendant des écoles ; et si aucune telle personne ainsi disqualifiée accepte ou remplit aucune des fonctions de la dite charge avant que son élection ait été approuvée par le surintendant des écoles autorisé à ce faire par les présentes, elle encourra une pénalité de

Les commissaires devront savoir lire et écrire.

Exception.

Pénalité contre les personnes agissant sans être qualifiées.

£2 10s.

courant ; et dans le cas où l'élection de telle personne ainsi disqualifiée ne serait pas approuvée par le surintendant des écoles, il sera loisible au gouverneur en conseil de nommer un autre commissaire en remplacement.

Elles pourront être remplacées.